

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Paul PERRIN, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU à Madame Magali BLANLUET, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Monsieur Gérard HUET, Madame Christelle TESSIER à Madame Aurore YANG.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab HASSAN SAED.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GODET.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

>Cimetière communal :

- Renouvellement concession trentenaire au nom de LECOMTE pour un montant de cent cinq euros.

>Liste des engagements :

Fournisseur	Objet	Compte	Montant
Matrion Benoit	Devis de création graphique	6237	1 650, 00
Pépinières Gervais	Arbres et vivace embellissement communal	6068	1 079, 31
Babee Jardin	Engrais pour terrains stade de foot	60 624	3 204, 41
Cobalys espace	Engrais terrain d'entraînement piscine	60 624	3 077, 63
Isi elec	Maintenance éclairage public et feux tricolores	615 232	8 640, 00
Hexagone	Location robot piscine	6 135	1 608, 80
Cabel	Réparations master	61 551	1 747, 98
De page en page	Calculatrice pour les cm2	6 714	1 748, 22
TOTAL FONCTIONNEMENT :			22 756, 35 €
Chateauneuf Funéraire	Reprises concessions	2 116	8 310, 09
Burgaud Bois	Aménagement PAV Carrefour Contact	2 128	2 890, 06
Eurovia	Prolongement réseau incendie	21 538	29 028, 00
TOTAL INVESTISSEMENT :			40 228, 15 €

Monsieur le Maire soutient que le master des services techniques doit être changé car le montant des réparations dépasse le coût de ce véhicule.

Il indique que l'aménagement du PAV consiste en l'achat de claustras.

Il précise que pour EUROVIA, le prolongement du réseau d'incendie se situe Route de la Bouvarderie.

➤ **Droit de préemption urbain :**

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ **Référence 2/2021**

Bâti sur terrain propre – 52, Route de Châteauneuf – ZR 0519

Monsieur le Maire indique que ce terrain a fait l'objet d'une demande de permis de construire pour la réalisation de maisons jumelées pour laquelle il a émis un avis défavorable.

➤ **Référence 3/2021**

Bâti sur terrain propre – 37, Rocade des Carriers – ZR 0224

➤ **Référence 4/2021**

Non bâti – 36, Route de Gourdet- ZP 0261

➤ **Référence 5/2021**

Bâti sur terrain propre – 2, Rue de la Moinerie – AR 0164

➤ **Référence 6/2021**

Non bâti – 31, Route de Trainou – AR 0768 et AR 0767

Monsieur le Maire fait savoir qu'un précédent acquéreur s'était positionné pour l'acquisition de deux lots pour la réalisation d'une maison individuelle. Ce projet n'a pas abouti et un nouvel acquéreur souhaite acheter l'un des deux lots situé dans le fond de ce lotissement.

2021-008 – Finances et budgets locaux – Subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les élus participant ou faisant partie d'une ou plusieurs associations et/ou du bureau ne doivent pas prendre part au vote. Il laisse ensuite la parole à Madame Audrey JAMAIN, Conseillère déléguée aux associations, qui présente une à une les demandes de subventions des associations.

Monsieur Bruno GUYARD demande une explication pour la dotation de 3 755 euros à destination de l'AFJR. Monsieur le Maire répond que la Commune de FAY-AUX-LOGES s'est engagée par convention à verser 1 euro par habitants à l'AJFR. Cette dotation est à utiliser spécifiquement pour le jumelage. Lorsque l'AJFR sollicite une demande de subvention de fonctionnement, celle-ci peut être utilisée pour les cours d'Italien ou pour des activités propres à l'association.

Madame Marianne HUREL ajoute que des aides complémentaires en raison de la COVID19 ont été attribuées pour manque à gagner et que des subventions exceptionnelles peuvent être sollicitées par les associations pour des événements particuliers. Monsieur le Maire indique que les subventions exceptionnelles sont liées au calendrier des manifestations des associations et sont versées dès lors que l'évènement a eu lieu.

Monsieur le Maire précise que l'association des anciens combattants est différente des CATM. Il soutient que l'association des anciens combattants n'existe quasiment plus. Il précise que la Commune de FAY-AUX-LOGES cotise à l'association des anciens combattants pour détenir le drapeau des anciens combattants.

Monsieur le Maire indique que Madame Christelle TESSIER a reçu un message électronique de Monsieur Roger CHABIN, Président de Mental Arts Magie. L'association « Mental Arts Magie » souhaite savoir si la Commune de FAY-AUX-LOGES est prête à prendre en charge deux kits autoportés de rideaux de scène pour une « Boite noire » pour un montant total de 1500 euros. Monsieur le Maire précise que cette demande ne doit pas faire l'objet d'une délibération lors de la présente séance. Il précise également que l'association « Mental Arts Magie » loue, depuis 2016, ce matériel à MONTARGIS pour un coût de 300 euros chaque année. Il indique

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

également qu'Aurélien prête cet équipement à la Commune de FAY-AUX-LOGES lors des différents spectacles et concerts. Monsieur le Maire donne le détail de la composition du matériel, à savoir : Plaques de base 450*450*5 mm, mât vertical télescopique 1,80m – 4,20m, barre horizontale télescopique 2,20m – 3,60 m, rideaux 4*3m, 160g/m², noir anti feu M1. Monsieur le Maire suggère que la Commune de FAY-AUX-LOGES fasse l'acquisition de ce matériel qui pourrait être utilisé par les associations en cas de besoin.

Madame Audrey JAMAIN liste ensuite les associations non fayciennes, telles que le collège ou la coopérative de l'école élémentaire et la coopérative de l'école maternelle.

Monsieur le Maire indique que le montant total des subventions aux associations s'élève à 32 288 euros. Il rappelle qu'au budget il avait été prévu 46 000 euros et qu'il reste ainsi une marge pour éventuellement relancer les associations qui doivent être accompagnées. Il note que douze associations n'ont pas souhaité présenter de demande de subventions. Monsieur Bruno GUYARD demande quelle en est la raison. Monsieur le Maire répond qu'habituellement elles présentaient des demandes mais qu'elles n'ont pas eu de besoin cette année. Monsieur le Maire remercie Madame Audrey JAMAIN et l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur le dossier de demande de subventions des associations et qui ont eu besoin de solliciter les associations pour obtenir des informations complémentaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies »,

Entendu l'exposé de Madame Audrey JAMAIN, Conseillère déléguée aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **FIXE** comme suit les subventions attribuées aux associations :

<u>ASSOCIATION</u>	Subvention 2021								Elus ne prenant pas part au vote
	Fonctionnement	Évènements particuliers	Subventions complémentaire	unanimité	pour	contre	abstention	dotation	
AJFR : dotation	0 €							3 755 €	Monsieur Paul PERRIN
AMICALE POMPIERS	400 €		200 €						Monsieur Hervé LHOMME et Madame Mariline BOUCLET
ANCIENS COMBATANTS	0 €								
APEM	700 €								
ASEP	1 000 €								Monsieur Yann BOUGUENNEC
ATOUT VOIX	0 €								Monsieur Frédéric MURA, Madame Aurore YANG et Madame Anne BOUQUIER
BALLE À GRAIN	0 €								
CIFAL	0 €								
BASKET	2 000 €		1 000 €						

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

CATM	200 €								
CHEVEUX OR	280 €								
CLUB AINES	470 €								
COMMUNE LIBRE	0 €								Madame Marie COSTA
CA DANSE À FAY	200 €								
EDL	320 €								Madame Anne BOUQUIER
ESLF	4 500 €		1 000 €						Monsieur Hervé LHOMME et Monsieur Yann BOUGUENNEC
FAY EN TRANSITION	0 €								Monsieur Bruno GODET et Madame Aurore YANG
FAY OXYGENE	400 €	800 €							Madame Marie COSTA et Madame Solène MENNECIER
GYM VOLONTAIRE	370 €								
ILE ENCHANTEE BAMBINS	0 €								
LADOFA	0 €								
MENTAL ART MAGIE	440 €								
MODERN JAZZ	1 200 €		800 €						Madame Marie COSTA
PERCHE FAYCIENNE	0 €								
PETANQUE	455 €	145 €							
PRIM'SPORT	2 000 €								
TAROT	200 €								
TENNIS	1 340 €								
THEATRE DES LOGES	650 €								
TOUT COURT	0 €								
UCAI	0 €	1 500 €							
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	200 €								
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	17 325 €	2 445 €	3 000 €						
Collège	3 135 €								
Coopérative école élémentaire	4 635 €								
Coopérative école maternelle	1 748 €								
TOTAL	26 843 €	2 445 €	3 000 €						
TOTAL GENERAL		32 288 €							

2021-009 – Achat public – Choix de la compagnie pour le FAY'STIVAL 2021

Monsieur le Maire rappelle que le choix de la compagnie pour le FAY'STIVAL, par le biais d'une délibération du Conseil municipal, est une obligation légale. Monsieur Frédéric MURA n'est pas certain que le FAY'STIVAL puisse avoir lieu, notamment suite au discours du ministre de la culture qui lui fait craindre le pire au mois de mai prochain. Monsieur le Maire rappelle néanmoins la nécessité de prendre cette délibération pour connaître l'éligibilité du dossier auprès de LEADER. Il fait savoir aux membres du Conseil municipal que deux compagnies ont répondu à l'appel d'offres :

-**la Compagnie « La Lune à l'envers »** représentée par Monsieur Benjamin ZIZIEMSKY, Directeur artistique. Monsieur le Maire soutient qu'il a joué une magnifique pièce de théâtre intitulée « L'Etranger », lors d'un précédent FAY'STIVAL. Il possède sa propre compagnie et propose 6 spectacles large public et 1 spectacle enfant soit 7 spectacles au total pour un montant de 38 706 euros.

-**la compagnie « Clin d'œil »** représentée par Monsieur Gérard AUDAX, Directeur artistique. Elle propose 10 spectacles et 1 spectacle à destination des jeunes, pour un montant de 39 177 euros.

La compagnie « La Lune à l'envers » obtient 40 points pour le prix de son offre et obtient 51 points pour son projet artistique (Total 91 points).

La compagnie « Clin d'œil » obtient 39 points pour le prix de son offre et obtient 58 points pour son projet artistique (Total 97 points).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat passée entre les différentes communes de la « constellation culturelle » pour une programmation culturelle et artistique dense pour les années 2021 à 2023,

Vu la proposition faite par la commission d'appel d'offres et MAPA « fournitures et services » du 16 février dernier,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition faite par la Commission d'appel d'offres et MAPA « fournitures et services » qui propose de retenir la compagnie Clin d'œil pour un montant de 39 177 € HT soit 40 000 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2021-010 – Finances et budgets locaux – Tarifs FAY'STIVAL 2021

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du FAY'STIVAL doivent faire l'objet d'une délibération année par année. Il donne la parole à Monsieur Philippe BAUMY. Monsieur Philippe BAUMY indique que les tarifs ont été fixés par rapport aux précédentes éditions ainsi qu'aux festivals de taille similaire. Des tarifs intéressants sont également proposés pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer à l'évènement. Monsieur Philippe BAUMY rappelle que le FAY'STIVAL se tiendra en fonction des conditions sanitaires. Monsieur le Maire constate que les tarifs n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'année dernière. Monsieur Philippe BAUMY relève qu'ils n'ont jamais augmentés. Monsieur le Maire précise que la différence entre les tarifs de 2021 et ceux des années précédentes réside dans les formules de la soirée inaugurale avec ou sans apéritif.

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, développement économique, santé » du 02 mars 2020,

Monsieur Philippe BAUMY, Adjoint au Maire, présente les tarifs proposés pour FAY'STIVAL 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux FAY'STIVAL ci-dessous :

Description	Prix (euros)
Gratuit Enfant < 13 ans	0 €
Tarif réduit 1 spectacle (13-17 ans + étudiants + sans emploi)	8 €
Tarif plein 1 spectacle	10 €
Soirée inaugurale*	15 €
Soirée inaugurale (sans apéritif)	10 €
Tarif réduit Pass 3 spectacles (13-17 ans + étudiants + sans emploi) A choisir parmi les spectacles du 13 au 16 mai	21 €
Tarif plein Pass 3 spectacles A choisir parmi les spectacles du 13 au 16 mai	27 €
Pass Fay'stival (Soirée inaugurale + 7 spectacles)	70 €

* : incluant l'apéritif (le 12 Mai 2021)

2021-011 – Finances et budgets locaux – Demande de subvention dans le cadre du Fay'stival

Monsieur Frédéric MURA donne la parole à Monsieur Bruno GUYARD. Monsieur Bruno GUYARD indique que le financement du FAY'STIVAL repose sur des financements multiples. Le PETR, au niveau de la Communauté de Communes des Loges, s'inscrit dans un des axes, celui du développement de l'identité touristique par la mise en place de manifestation et animation valorisant les sites touristiques identitaires (Usine du Canal). Monsieur Bruno GUYARD rappelle que suite à la précédente délibération, la direction artistique du FAY'STIVAL sera assurée par la Compagnie Clin d'œil. Le FAY'STIVAL nécessite la location de matériel, la location du site de Reully pour accueillir les artistes, des frais de communication pour assurer la promotion de l'évènement. Monsieur Bruno GUYARD indique que le travail en lien avec l'école élémentaire ajoute un budget supplémentaire d'un montant de 1100 euros. Monsieur Bruno GUYARD liste les différents financements : La Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du PACT (association de 5 autres communes nommée « Constellation culturelle »), le Département du Loiret, LEADER, le mécénat et l'autofinancement de la Commune de FAY-AUX-LOGES pour 26 250 euros dont 12 000 euros de billetterie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du projet culturel Fay'stival,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Forêt d'Orléans –Loire – Sologne,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, développement économique, santé »,

Il est proposé le projet de financement suivant :

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

DEPENSES	TTC	RECETTES		%
Budget artistique avec la direction artistique et technique du festival	43 000,00 €	Région Centre Val de Loire	12 000 €	18.11 %
Location de matériel (matériel de scène, sanitaires, groupe électrogène, nacelles, hébergement pour les artistes	12 100,00 €	Département	3 000,00 €	4.53 %
Restauration, buvette	6 000,00 €	FEADER (aide LEADER)	20 000,00 €	30.19 %
Communication	2 000,00 €	Autofinancement commune	26 250,00 €	39.62 %
Agents de sécurité	1 650,00 €	Mécénat	5 000,00 €	7.55 %
Budget artistique supplémentaire	1 100,00 €			
Achats divers	400,00 €			
TOTAL	66 250 €	TOTAL	66 250,00 €	100 %

Entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUYARD, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de financement du Fay'stival tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Forêt d'Orléans –Loire – Sologne ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2021-012 – Finances et budgets locaux - Convention avec Mission Locale de l'Orléanais pour l'année 2021

Monsieur Frédéric MURA donne la parole à Madame Marianne HUREL. Madame Marianne HUREL indique que la Commission propose aux membres du Conseil municipal de signer une convention avec la mission locale de l'Orléanais pour une durée d'un an. La mission locale est une association au service de l'insertion professionnelle à destination des jeunes entre 16 ans et 25 ans. Madame Marianne HUREL suggère que la mission locale, basée à ORLÉANS, puisse venir assurer des permanences pour les jeunes Fayciens. 51 jeunes de la Commune de FAY-AUX-LOGES, jusqu'à 69 en 2017, sont concernés. La permanence aura lieu une fois par mois. Le travail sera mis en place en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale qui assure le suivi des jeunes de moins de 25 ans et avec Monsieur Baptiste LANOUX, Responsable de la Maison des Jeunes, pour des actions spécifiques. Madame Marianne HUREL précise que la mission locale mène plusieurs actions, de la formation à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle. Madame Marianne HUREL soutient que l'objectif est de délocaliser pour obtenir plus de présence dans le rural. Les permanences débiteront à compter du mois de mars prochain, dans l'attente de précisions complémentaires. Madame Marianne HUREL explique qu'un jeune de VITRY-AUX-LOGES pourra se rendre à la permanence de FAY-AUX-LOGES. Actuellement, une permanence se tient à CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE. Le coût de la convention est de 0,70 centimes

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

d'euros par habitant. Madame Anne BOUQUIER ajoute que la convention est reconductible tous les ans. Ce sera toujours la même personne en qualité de référente. Une possibilité de travailler en lien avec les entreprises de la ZAC sera étudiée. L'objectif est de trouver des débouchés de stages et de formations. Elle indique que Monsieur Baptiste LANOUX va se rendre à ORLEANS, dans les locaux de la mission locale, pour recueillir une banque de données. Madame Anne BOUQUIER ajoute que la Commune de FAY-AUX-LOGES mettra à disposition de la référente de la mission locale un ordinateur et un bureau, celui de la Maison des jeunes. Elle soutient que la mission locale utilisera des logiciels à distance. Monsieur le Maire rappelle que grâce à la mission locale, la Commune de FAY-AUX-LOGES pourra employer deux agents. L'un pour les espaces verts et l'autre pour le développement durable, la propreté des PAV et les dépôts sauvages. Madame Anne BOUQUIER fait savoir que Madame Marianne HUREL et elle-même siégeront par alternance à la permanence. Le pôle va augmenter avec le plan de relance, passant de 380 jeunes à 900 jeunes qui seront suivis. Madame Marianne HUREL avertit que l'objectif est également d'identifier les jeunes de 16 ans qui ont quitté le système scolaire. Madame Anne BOUQUIER indique qu'il sera aussi l'occasion de profiter de financement pour les besoins en terme de transports. L'aide sera conditionnée à la réalisation effective des démarches. Monsieur le Maire est satisfait de la mise en place de ces permanences. Il souligne l'intérêt pour la jeunesse de se diriger vers cet organisme. Madame Marianne HUREL précise que le nombre de jeunes correspond aux jeunes qui sont entrés en contact ou sont suivis par la mission locale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat proposée par la Mission Locale de l'Orléanais qui est une association au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus du bassin d'emploi d'Orléans,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement, Finances, commerce et santé » du 25 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la Mission Locale de l'Orléanais pour l'année 2021,
- **DIT** que la cotisation s'élève à 0.70 € par habitant soit 2 629.20 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Informations diverses :

➤ Projet de territoire de la Communauté de Communes des Loges

Monsieur Frédéric MURA annonce le projet de territoire de la Communauté de Communes des Loges. Il s'agit de la feuille de route pour les 5 années à venir. Monsieur le Maire souhaite, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes des Loges, rencontrer les élus communaux des 20 communes membres. Les conseillers municipaux seront invités à échanger sur la Communauté de Communes des Loges, à l'aide d'une grille de 3 à 4 questions pour permettre un débat d'une durée comprise entre 1H00 et 1H30. Monsieur le Président de la Communauté de Communes souhaite savoir quels sont les souhaits des communes. Il rendra visite à chacune d'entre elles, accompagné d'un Vice-Président, de la Directrice générale des services ou d'un responsable de secteur. Ce projet de territoire est mené en interne avec l'aide de deux personnes de la banque des territoires. La première phase consiste en une discussion par commission thématique. Les rencontres avec les élus communaux auront lieu de mars à avril 2021. Le bureau de la Communauté de Communes des Loges a retenu la date du lundi 19 avril 2021 comme journée de restitution. Lundi 19 avril 2021 après-midi des petits groupes de travail seront organisés suivi du forum des élus, regroupant 200 à 250 élus. Une synthèse contenant

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

un volet financier sera soumise aux communes fin juin début juillet 2021. Le projet de territoire définitif sera soumis au vote du Conseil municipal au mois de septembre 2021. Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Loges viendra rencontrer les élus de la Commune de FAY-AUX-LOGES avant le prochain Conseil municipal, le 18 mars 2021 à 18H30.

➤ **Analyses d'eau :**

➤ **Résultat des analyses d'eau de l'ARS :**

Vendredi 06 novembre 2020 à 09H34 – Bourg – Mairie :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Gérard HUET rapporte que le « défi alimentation positive à FAY », initialement programmé le samedi 06 février 2021 de 10H00 à 12H30, intitulé « Réduire les polluants en cuisine » et le samedi 13 février 2021 de 10H00 à 12H00, intitulé « Cuisine anti-gaspi », a été annulé en raison du faible nombre de participants. Monsieur Gérard HUET relève que les personnes sont hésitantes à participer à ce type d'évènement en raison de la crise sanitaire. Une nouvelle demande a été présentée par l'organisatrice, Madame Marion NATURE, pour la réalisation de ces deux ateliers le 15 mai prochain mais elle souhaite pouvoir disposer de la cuisine de la Salle des Fêtes. Toutefois, cette date correspond à celle du FAY'STIVAL. Il ne pourra dès lors pas être donné une suite favorable à l'organisateur pour la date du 15 mai 2021.

Monsieur Gérard HUET indique que le centre de dépistage, installé à la piscine municipale de FAY-AUX-LOGES, a réalisé 2500 tests depuis la date d'ouverture. Cela représente une activité soutenue. Il salue les infirmières en charge de la réalisation de ces tests qui ont travaillé sans relâche depuis le mois de septembre 2021. Il annonce que le centre de dépistage fermera ses portes le 17 février 2021 à 12 heures pour ensuite rouvrir le 08 mars 2021. L'organisation du centre de dépistage est assurée notamment par Madame Olivia BARET du CPTS de l'Est Orléanais. Monsieur Gérard HUET soutient que les infirmières sont surchargées et qu'elles sont également amenées à être mobilisées dans le cadre de la campagne de vaccination à CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE et à SULLY-SUR-LOIRE. Il relève que la Mairie de FAY-AUX-LOGES reçoit beaucoup d'appels et de visites concernant des demandes de renseignements sur la vaccination. Il convient de rappeler que les personnes doivent faire preuve de patience parce qu'il est difficile de trouver une date de rendez-vous. Il affirme que pour CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE il y a 4 semaines d'attente. Dans le secteur de GIEN, l'activité est également soutenue. La Mairie de FAY-AUX-LOGES recense donc les personnes qui le souhaitent et propose de les recontacter pour leur communiquer les nouvelles informations. Le fichier, tenu par Madame Laura CHARLES, est le plus précis possible et renseigne sur l'autonomie des personnes, le besoin d'aide à la prise de rendez-vous, les disponibilités des personnes, le besoin en transports, les éventuelles difficultés pour se rendre dans un centre de vaccination. Monsieur Gérard HUET rappelle que la mise en place de transports collectifs pour se rendre dans les différents centres de vaccination n'est pas possible.

Monsieur Bruno GUYARD annonce le premier café de quartier. Il se tiendra le 13 mars prochain pour les secteurs Route de Gourdet et Rue des Maisons Pavées. Monsieur Bruno GUYARD rapporte que l'organisation des rythmes scolaires, mise en place depuis les vacances de Toussaint, reste inchangée après concertation avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants. Cette organisation a été débattue en commission JASAS et entérinée en réunion d'adjoints. Le temps scolaire est le suivant : les lundis-mardis-jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Madame Magali BLANLUET rappelle que cette information a été écrite dans le compte rendu de la commission et fait partie des informations qui ont déjà été diffusées. Madame Magali BLANLUET soutient que les comptes rendus sont synthétiques et que les élus peuvent lui adresser des demandes de précisions auxquelles elle répondra en complétant.

Monsieur Philippe BAUMY indique que tous les documents pour le renouvellement de la délégation de service public ont été envoyés au Cabinet d'études. La Mairie de FAY-AUX-LOGES a reçu un premier dossier de synthèse sur l'assainissement. Un second dossier, relatif à l'eau, arrivera ensuite. Une réunion de restitution aura lieu à réception de l'ensemble des synthèses. Monsieur Philippe BAUMY rappelle que la délégation de

PV 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

service public avec SUEZ Eau France prend fin le 30 juin 2021 et qu'il convient, à l'occasion du prochain Conseil municipal, de faire un avenant pour une durée de 6 mois.

Madame Marianne HUREL est très contente car la boutique éphémère est réservée pour trois semaines. Elle signale que le Département du Loiret mène actuellement une enquête de satisfaction sur le réaménagement de l'échangeur de FAY-AUX-LOGES et DONNERY, via un lien dédié. Monsieur Gérard HUET indique qu'il a reçu dans sa boîte aux lettres un flyer à ce sujet. Monsieur le Maire ajoute que Madame Aurore YANG a mis l'information sur le Facebook de la commune et qu'une réponse peut être apportée par le biais d'un lien spécifique.

Monsieur Bruno GODET soutient que la mise en place des permanences de la mission locale est une très bonne chose pour la Commune de FAY-AUX-LOGES. Il remercie vivement Madame Anne BOUQUIER, Madame Marianne HUREL, Madame Jézabel MÉCHIN et Monsieur Baptiste LANOUX. Il indique par ailleurs qu'une première réunion sur la mise en place d'un collectif relatif à l'utilisation de la serre communale a eu lieu le 16 février dernier. Des semis potagers et floraux sont en cours, à destination des administrés dont les bénéficiaires du CCAS en particulier concernant les légumes. 12 personnes se sont manifestées et une deuxième rencontre est prévue le 20 février prochain. Monsieur Bruno GODET rapporte que les volontaires ont besoin de terreau et de petits pots. Des distributions et des échanges se tiendront le 02 mai 2021 lors du Troc aux plantes. Monsieur le Maire soutient que la Commune de FAY-AUX-LOGES, via son service technique, peut se procurer chez son fournisseur du terreau ainsi que des godets. Monsieur Bruno GODET indique la présence d'un terrain derrière la serre communale qui pourrait être utilisé pour cette opération.

Monsieur Yann BOUGUENNEC indique qu'il n'a pas pu se rendre à la dernière réunion du SICTOM et que son suppléant Monsieur Pascal PETITPIERRE n'a pas pu y assister non plus. Dès lors, ils ont donné pouvoir à l'élu de la Commune de DONNERY. Il rapporte qu'il n'y avait pas de dossiers spécifiques inscrits à l'ordre du jour de la séance. Il rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire a été votée.

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal qu'il a rencontré AVENSIA concernant le projet de l'EHPAD actuel. Le bureau d'études a fait une présentation générale. Toutes les idées concernant ce bâti ont été évoquées, à savoir : une maison de santé pluridisciplinaire, un hôtel, de la restauration, des logements. Monsieur le Maire indique qu'AVENSIA va transmettre ces estimations à la Commune. Il rappelle que toutes les idées sont les bienvenues. Monsieur Frédéric MURA souhaite de bonnes vacances à l'ensemble de l'équipe municipale.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Jeudi 18 mars 2021 à 20 heures, Salle des Fêtes.**

La séance est levée à 21h12.

**Pour le Maire,
Gérard HUET,
Premier adjoint au Maire.**

